



CONFIDENTIEL

22  
le 19 septembre 1975

Cher Julien,

Je réfère à notre conversation téléphonique du 19 septembre. J'ai maintenant reçu la réaction du Premier ministre au projet de Proclamation que je lui ai donné jeudi après-midi. Il m'a autorisé de t'envoyer des copies dans les deux langues et tu les trouveras ci-incluses.

Je t'ai mentionné au téléphone les raisons pour lesquelles nous croyons que si on va singulariser la langue et la culture françaises il serait important d'avoir aussi dans la Proclamation un Article concernant les droits linguistiques, qui était auparavant notre Appendice 2. Il me semble que l'ordre préférable serait d'avoir l'Article concernant les deux langues comme Article 3 et l'Article concernant la langue et la culture françaises comme Article 4. L'Article 5 concernant les disparités régionales reflète le changement dans l'ordre de présentation dont nous avons déjà discuté.

Concernant l'Article 6, je t'ai mentionné les raisons pour lesquelles nous croyons qu'il serait très difficile d'y mentionner l'agriculture.

Comme je te l'ai dit, je serai absent de mon bureau pendant deux semaines mais je serai de retour le 6 octobre. J'aurai avec moi les copies de ces documents et si tu veux en parler pendant ces deux semaines, mes secrétaires ont des numéros de téléphone en Nouvelle-Ecosse. Comme je te l'ai

L'honorable Juge Julien Chouinard  
420, Lemesurier  
Québec (Québec)  
G1S 1P9

---

2.           CONFIDENTIEL

mentionné, je pourrais arrêter à Québec pour des conversations soit en voyage de retour pendant la fin de semaine d'octobre 4-5, soit pendant la semaine du 6 octobre.

Comme je te l'ai dit, je crois que les suggestions que tu as faites sont excellentes. J'espère que nous sommes entrain d'arriver à une solution acceptable aux deux gouvernements.

En toute amitié,

P.S.: Le Premier ministre a insisté sur la nature tout à fait confidentielle de ce projet. Si M. Bourassa le veut, il serait prêt à ~~aller~~ en discuter avec lui.

R.G.R.